

DEPARTEMENT DE L'AUBE

CANTON DE TROYES IV



VILLE DE  
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS



JMV/LAP/YD

-----

ORGANISATION  
MUNICIPALE

-----

ARRETE PORTANT  
DELEGATION  
DE FONCTIONS  
ACCORDEE  
A MADAME  
CHRISTINE JOLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de SAINT-JULIEN-LES-VILLAS,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2 du Conseil municipal du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire ;

**Vu** les délibérations du Conseil municipal n° 3 et n° 4 du 25 mai 2020 respectivement relatives à la fixation du nombre des Adjointes au Maire et à l'élection des Adjointes au Maire ;

**Considérant** que pour une gestion optimale des affaires communales et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire et justifié qu'une délégation de fonctions soit donnée par le Maire aux Adjointes et aux Conseillers ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Madame Christine JOLY, Conseillère municipale en charge de la Petite Enfance, est déléguée pour suivre, contrôler et valider toute décision relative aux affaires dans les domaines suivants :

- Gestion du Multi Accueil des petits Lutins
- Augmentation de la capacité d'accueil du Multi Accueil des petits Lutins

**Article 2** : Pour l'exercice de cette délégation, Madame Christine JOLY, Conseillère municipale, fera appel en tant que de besoin aux services municipaux, lesquels sont placés sous l'autorité du Maire et du Directeur général des services par délégation.

**Article 3** : Cette délégation est exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire qui n'est pas dessaisi de ses pouvoirs et peut intervenir à tout moment dans les affaires déléguées.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, une copie du présent arrêté sera remise à Madame Christine JOLY, Conseillère municipale, pour lui servir de titre dans l'exercice de ses fonctions dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département de l'Aube et autre trésorier municipal.

Jean-Michel VIART

JEAN MICHEL VIART  
2020.05.26 16:47:15 +0200  
Ref:20200526\_095401\_2-2-O  
Signature numérique  
le Maire